



Mairie de

12120 CASSAGNES-BéGONHès

 : 05.65.46.70.09 -  05.65.46.70.09

mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU mercredi 28 février 2018 – 17 h 30

FINANCES :

Vote du Compte de Gestion 2017 du Budget CCAS

- Présentation et approbation du Compte Administratif 2017 du Budget CCAS
- Vote du Compte de Gestion 2017 du Budget Principal de la Commune
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Principal de la Commune
- Affectation des résultats 2017 dans le Budget Principal de la Commune
- Vote du Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe lotissement les Chênes II
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe lotissement les Chênes II
- Vote du Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe lotissement les Chênes III
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe lotissement les Chênes III
- Vote du Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe lotissement les Châtaigniers
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe lotissement les Châtaigniers
- Vote du Compte de Gestion 2017 du Budget Assainissement
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement
- Affectation des résultats 2017 du Budget Assainissement
- Vote du Compte de Gestion 2017 du Budget Opérations funéraires
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Opérations funéraires
- Affectation des résultats 2017 du Budget Opérations funéraires

ECOLE : - Calcul du forfait annuel versé à l'Ecole Sainte-Marie

- Fixation du montant par élève pour la participation des autres communes

FISCALITE : Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales

FINANCES :

- Budget primitif 2018 du budget principal
- Budget primitif 2018 du budget lotissement les Chênes II
- Budget primitif 2018 du budget lotissement les Chênes III
- Budget primitif 2018 du budget lotissement les Châtaigniers
- Budget primitif 2018 du budget annexe assainissement
- Budget primitif 2018 du budget annexe opérations funéraires

RYTHMES SCOLAIRES : Retour de la semaine à quatre jours au sein de l'école publique

ACTIONS SOCIALES : Création d'une commission communale

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

QUESTIONS DIVERSES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 28 février 2018

A 17 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur BOUNHOL, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Madame ALBINET, Monsieur FRAYSSE, Monsieur SOULIE, Madame VERNHES, Madame DANÈS, Monsieur ISNARD, Monsieur FRAYSSIGNES, Monsieur BOUSQUET, Madame COMBELLES

Absents : Monsieur ALZIAR, Madame BLANCHARD

Représentés : Monsieur CANIVENQ par Madame ALBINET

Secrétaire : Madame ALBINET Clarisse

Date de la convocation : 22/02/2018

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : 2/03/2018

Publié le : 6/03/2018

Le Conseil Municipal commence en présence de Mesdames ALBINET, COMBELLES, VERNHES, DANES, Messieurs COSTES, BOUNHOL, GAULTIER DE KERMOAL, ISNARD et BOUSQUET.

Monsieur le Maire commence le Conseil Municipal par une présentation détaillée des comptes administratifs 2017 et des projets de budgets primitifs 2018 des budgets annexes et du budgets principaux.

Messieurs FRAYSSE, SOULIE et FRAYSSIGNES rejoignent l'assemblée délibérante au cours de cette présentation.

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cassagnes-Bégonhès ayant été dissous le 3 août 2017, le compte de gestion 2017 est soumis au vote du Conseil Municipal de Cassagnes-Bégonhès.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du budget CCAS pour l'exercice 2017.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU CCAS

Considérant que le CCAS est dissous.

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif du CCAS de l'exercice 2017 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				1625.27		1625.27
Opérations exercice						
Total				1625.27		1625.27
Résultat de clôture				1 625.27		1 625.27
Restes à réaliser						
Total cumulé				1 625.27		1 625.27
Résultat définitif				1 625.27		1 625.27

COMPTE-ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses Fonctionnement

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	162784.29
012 - CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	211 842.26
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	108 186.88
66 - CHARGES FINANCIERES	13 721.15
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	349.92
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	496 884.50
042 OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	11 330.39
TOTAL DES DEPENSES	508 214.89

Recettes Fonctionnement

013 ATTENUATIONS DE CHARGES	722.00
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	20 251.83
73 - IMPOTS ET TAXES	329 163.49
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	224 517.34
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	77 767.57
76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	42 198.46
TOTAL RECETTES REELLES	694 620.69
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4480.68
TOTAL RECETTES	699 101.37

Dépenses Investissement

20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	844.20
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 179.32
116 RENOUVELLEMENT LUMINAIRES	7 813.40
117 VOIRIE 2017	23 959.39
408 - AMENAGT SECURISATION PLACE BOURNHOU	29 540.16
413 - RD EN TRVERSE	462.48
417- EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLE	227.20

Recettes Investissement

13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (divers)	
408- AMENAGT SECURISATION PLACE BOURNHOU	55 201.23
616 - MISE EN SECURITE ESCALIER A VIS	2 981.68
13 total SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	58 182.91

612 – CŒUR DE VILLAGE 2 769.02

23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

616- MISE EN SECURITE ESCALIER A
VIS 4 472.52

10 - FCTVA ET TAXE D
AMENAGEMENT 26 110.42

TOTAL OPERATIONS EN COURS 69 244.17

165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS 859.00
RECUS

16 - EMPRUNTS ET DETTES 43 716.06
ASSIMILEES

TOTAL DES RECETTES REELLES 85 152.33

TOTAL DES DEPENSES REELLES 131 983.75

040 OPERATIONS D ORDRE ENTRE 11 330.39
SECTIONS

040 TOTAL OPERATIONS ENTRE 4 480.68
SECTIONS

041 OPERATIONS PATRIMONIALES 7 675.00

041 - TOTAL OPERATIONS 7 675.00
PATRIMONIALES

TOTAL RECETTES 104 157.72

TOTAL DEPENSES 144 139.43

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal pour l'exercice 2017.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 703.40			467 667.92	3 703.40	467 667.92
Opérations exercice	144 139.43	104 157.72	508 214.89	699 101.37	652 354.32	803 259.09
Total	147 842.83	104 157.72	508 214.89	1 166 769.29	656 057.72	1 270 927.01
Résultat de clôture	43 685.11			658 554.40		614 869.29
Restes à réaliser	925 036.57	943 832.02			925 036.57	943 832.02
Total cumulé	968 721.68	943 832.02		658 554.40	925 036.57	1 558 701.31
Résultat définitif	24 889.66			658 554.40		633 664.74

dont l'Etat special de la section de Bouzinas :

ETAT SPECIAL DE LA SECTION DE BOUZINAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 506.64	77	produits exceptionnels	0
O12	CHARGES DE PERSONNEL	5 846.81			
total des dépenses de fonctionnement		11 353.45	total des recettes de fonctionnement		0

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

total des dépenses d'investissement	0	total des recettes d'investissement	0
-------------------------------------	---	-------------------------------------	---

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- suite à l'intégration des résultats liés à la dissolution du CCAS de Cassagnes-Bégonhès, de la Communauté de Communes Viaur Céor Lagast, du SIVU Transport à la Demande de Cassagnes-Bégonhès
- constatant les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	INTEGRATIONS	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 + INTEGRATIONS	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-3 703,40 €	-39981,71	29991,98	-9 989,73 €	Dépenses 925 036,57 €	18 795,45 €	5 102,32 €
					943 832,02 €		
FONCT	467 667,92 €	190 886,48 €	49 269,10 €	240 155,58 €	Recettes		707 823,50 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter le resultat de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	467 667.92
RESULTAT DE L'EXERCICE + INTEGRATIONS : EXEDENT	240 155.58
Résultat cumulé au 31/12/2017	707 823.50
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	707 823.50
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	707 823.50 €
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit de fonctionnement à reporter -	0 €
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)	-13 693.13 €

COMPTE-ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE LES CHENES II

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	733.58	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.28
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0		
TOTAL	733.58	TOTAL	0.28

<u>Dépenses Investissement</u>		<u>Recettes Investissement</u>	
TOTAL		TOTAL	

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE LES CHENES II

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe lotissement les Chênes II pour l'exercice 2017.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE LES CHENES II

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				7 717.46		7 717.46
Opérations exercice			733.58	0.28	733.58	0.28
Total			733.58	7 717.74	733.58	7 717.74
Résultat de clôture				6 984.16		6 984.16
Restes à réaliser						
Total cumulé				6 984.16		6 984.16
Résultat définitif				6 984.16		6 984.16

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE LES CHENES III

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe lotissement les Chênes III pour l'exercice 2017.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE LES CHENES III

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		97 088.04		34 738.62		131 826.66
Opérations exercice						
Total		97 088.04		34 738.62		131 826.66
Résultat de clôture		97 088.04		34 738.62		131 826.66
Restes à réaliser						
Total cumulé		97 088.04		34 738.62		131 826.66
Résultat définitif		97 088.04		34 738.62		131 826.66

COMPTE-ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE LES CHATAIGNIERS

Dépenses Fonctionnement

011 charges à caractère général	321 733.50
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66 - CHARGES FINANCIÈRES	800.00
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 910.00
TOTAL	336 443.50

Recettes Fonctionnement

70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.30
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
042 OPERATION D ORDRE ENTRE SECTIONS	334 974.90
TOTAL	334 975.20

Dépenses Investissement

040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	334 974.90
TOTAL	334 974.90

Recettes Investissement

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	400 000.00
040- OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 910.00
TOTAL	413 910.00

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE LES CHATAIGNIERS

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe lotissement les Châtaigniers pour l'exercice 2017.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE LES CHATAIGNIERS

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		46 090.00				46 090.00
Opérations exercice	334 974.90	413 910.00	336 443.50	334 975.20	671 418.40	748 885.20
Total	334 974.90	460 000.00	336 443.50	334 975.20	671 418.40	794 975.20
Résultat de clôture		125 025.10	1 468.30			123 556.80
Restes à réaliser						
Total cumulé		125 025.10	1 468.30			123 556.80
Résultat définitif		125 025.10	1 468.30			123 556.80

COMPTE-ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 531.94	70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,M ARCH	42 886.07
012 -CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 800.00	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	6 072.00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 642.35	76 - PRODUITS FINANCIERS	1.88
66 - CHARGES FINANCIERES	13 784.28	TOTAL DES RECETTES REELLES	42 887.95
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	137.11	042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 075.88
TOTAL DES DEPENSES REELLES	28 967.68	TOTAL	71 963.83
042 operation ordre transfert entre sections	46 182.47		
TOTAL	75 150.15		

<u>Dépenses Investissement</u>	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 453.78
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 075.88
TOTAL	44 529.66

<u>Recettes Investissement</u>	
040 -OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	46 182.47
TOTAL	46 182.47

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe assainissement pour l'exercice 2017.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		20 067.30		32 072.77		52 140.07
Opérations exercice	44 529.66	46 182.47	75 150.15	71 963.83	119 679.81	118 146.30
Total	44 529.66	66 249.77	75 150.15	104 036.60	119 679.81	170 286.37
Résultat de clôture		21 720.11		28 886.45		50 606.56
Restes à réaliser						
Total cumulé		21 720.11		28 886.45		50 606.56
Résultat définitif		21 720.11		28 886.45		50 606.56

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	32 072.77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT	- 3 186.32
Résultat cumulé au 31/12/2017	28 886.45
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	28 886.45
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	28 886.45

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe opérations funéraires pour l'exercice 2017.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				17.27		17.27
Opérations exercice						
Total				17.27		17.27
Résultat de clôture				17.27		17.27
Restes à réaliser						
Total cumulé				17.27		17.27
Résultat définitif				17.27		17.27

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU BUDDGET OPERATIONS FUNERAIRES

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - crédeur)	17.27
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Résultat cumulé au 31/12/2017	17.27
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	17.27
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - crédeur - lg 002)	17.27

OBJET : ECOLE : CALCUL DU FORFAIT ANNUEL VERSE A L ECOLE SAINTE-MARIE

Pour l'élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située dans sa commune de résidence, l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L. 442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association qu'en ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire.

Pour l'année 2017, Monsieur le Maire propose pour les élèves de maternelles la continuité de l'ancien principe fixé pour trois ans 2015-2016-2017, correspondant au versement du forfait de l'année précédente revalorisé soit 479,32 € x16 enfants de la commune soit 7 669,12 €.

Pour les élèves en classes élémentaires, Il convient de verser à l'école Sainte-Marie un forfait de 371.60€ par élève de classes élémentaires soit 371.60 € x 30 élèves de Cassagnes-Bégonhès scolarisés à l'école privée soit 11 148 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'un forfait de 18 817,12 € à l'OGEC pour les dépenses de fonctionnement de l'école primaire privée Sainte-Marie de CASSAGNES-BEGONHES.

OBJET : ECOLE : FIXATION DU MONTANT PAR ELEVE POUR LA PARTICIPATION DES AUTRES COMMUNES

La demande de participation pour les élèves non résident est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat de l'école publique. En matière de dépenses obligatoires, il convient de préciser que seules les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une contribution obligatoire de la commune de résidence.

Il convient d'ajouter au montant forfaitaire la prise en charge des transports et des entrées à la piscine soit 15.52 € par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe pour l'année 2018 la participation des autres communes pour les élèves de l'école publique à 494.84 € par élève de classe maternelle et à 387.12 € par élève de classe élémentaire

OBJET : FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal invite son Conseil Municipal à se prononcer sur les taux à appliquer en 2018, la proposition consistant à une reconduction à l'identique de 2017.

TAXES	BASE PREVISION 2017	BASE EFFECTIVE 2017	BASE PREVISION NELLE 2018 (base de 2017)	TAUX 2017	TAUX PROPOSE 2018	PRODUIT RECU EN 2017	PRODUIT ATTENDU 2018
TH	1 201 000	1 191 760	1 191 760	6.02 %	6.02 %	71 743	71 743
TFB	1 008 000	1 011 538	1 011 538	13.08 %	13.08 %	132 309	132 309
TFNB	70 200	70 189	70 189	79.11 %	79.11 %	55 527	55 527
TOTAL						259 579	259 579

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 6.02 %
- Foncier bâti = 13.08 %
- Foncier non bâti = 79.11 %

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	230 699.00	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	400.00
012 - CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	242 268.00	70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	19 650.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		73 - IMPOTS ET TAXES	316 169.90
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	115 182.47	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	222 500.00
66 - CHARGES FINANCIERES	12 900.00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	80 084.16

67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 825.27
022 Dépenses imprévues	40 000.00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	653 874.74
023 Virement à la section d'investissement	676 764.83
042 OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	45 000.00
TOTAL DEPENSES	1 375 639.57

76 - PRODUITS FINANCIERS	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 350.72
TOTAL RECETTES REELLES	658 154.78
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 661.29
R 002 Résultat reporté	707 823.50
TOTAL RECETTES	1 375 639.57

Dépenses Investissement	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 252.95
118 - AMENAGEMENT SALLE DE CLASSE - ECOLE	23 212.86
218 - VOIRIE 2018	38 866.27
318 - EQUIPEMENT ZERO-PESTICIDE	18 847.20
408 - AMENAGT SECURISATION PLACE BOURNHOU	69 969.64
413 -RD EN TRAVERSE	656 042.06
418 - ECLAIRAGE PUBLIC-HORLOGES ASTRONOMIQUES	2 500.00
515 - ACCESSIBILITE BATIMENT	1 000.00
518- PANNEAU LUMINEUX	16 000.00
612- OPERATION CŒUR DE VILLAGE	189 484.05
618- MONUMENTS AUX MORTS	20 000.00
TOTAL OPERATIONS EN COURS	1 035 922.08
020 Dépenses imprévues	17 000.00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	44 550.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 143 725.03
040 TOTAL OPERATIONS ENTRE SECTIONS	9 661.29
041 - TOTAL OPERATIONS PATRIMONIALES	80 270.40
Restes à réaliser	925 036.57
D 001 Solde négatif reporté	13 693.13
TOTAL DEPENSES	2 172 386.42

Recettes Investissement	
118 - AMENAGEMENT SALLE DE CLASSE	15 834.52
218 - VOIRIE 2018	9 716.57
318 - EQUIPEMENT ZERO-PESTICIDE	10 994.00
413 -RD EN TRAVERSE	174 000.00
612- OPERATION CŒUR DE VILLAGE	75 500.00
618- MONUMENT AUX MORTS	9 000.00
13 total SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	295 045.09
16- EMPRUNTS ET DETTES	
10 - FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT	194 040.00
024 Produits des cessions d'immobilisations	76 007.30
TOTAL DES RECETTES REELLES	565 092.39
021 Virement de la section de fonctionnement	676 764.83
040 OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	45 000.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	80 270.40
Restes à réaliser	943 832.02
TOTAL RECETTES	2 310 959.64

Un état spécial de la section de Bouzinas est pris en compte dans le BP 2018 du budget principal.

ETAT SPECIAL DE LA SECTION DE BOUZINAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 362.55	77	produits exceptionnels	13 716.00
	Solde négatif reporté	11 353.45			
total des dépenses de fonctionnement		13 716.00	total des recettes de fonctionnement		13 716.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

total des dépenses d'investissement	0	total des recettes d'investissement	0
-------------------------------------	---	-------------------------------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 du budget principal arrêté comme ci-dessus ainsi que l'état spécial de la section de Bouzinas au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT LES CHENES II

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6984.16	R 002 RESULTAT REPORTE	6984.16
TOTAL	6984.16	TOTAL	6984.16

<u>Dépenses Investissement</u>		<u>Recettes Investissement</u>	
TOTAL		TOTAL	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 du budget annexe les Chênes 2 arrêté comme ci-dessus.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT LES CHENES III

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	47 024.32	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	57 670.80
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 635.14	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10.00
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	101 417.40	042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	57 657.44
		R 002 Résultat reporté	34 738.62
TOTAL	150 076.86	TOTAL	150 076.86

<u>Dépenses Investissement</u>		<u>Recettes Investissement</u>	
16 Emprunts et dettes assimilées	140 848.00	040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 417.40
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	57 657.44	R 001 Solde d'exécution positif	97088.04
TOTAL	198 505.44	TOTAL	198 505.44

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 du budget annexe les Chênes 3 arrêté comme ci-dessus, voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS

Dépenses Fonctionnement

002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 468.30
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	214 530.64
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10.00
66 CHARGES FINANCIERES	3 558.36
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	888 038.80
043- OPERATION ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 558.36
TOTAL	1 111 164.46

Recettes Fonctionnement

70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	543 832.50
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10.00
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 699.70
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	553 063.90
043- OPERATION ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 558.36
TOTAL	1 111 164.46

Dépenses Investissement

16 Emprunts et dettes assimilées	460 000.00
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	553 063.90
TOTAL	1 013 063.90

Recettes Investissement

001 - Solde d'exécution setion d'investissement	125 025.10
16 Emprunts et dettes	
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	888 038.80
R 001 Solde d'exécution positif	
TOTAL	1 013 063.90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 du budget annexe les Châtaigniers arrêté comme ci-dessus., voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Dépenses Fonctionnement

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 660.00
012 -CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 700.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	6 000.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	460.00
66 - CHARGES FINANCIERES	15 217.56
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 548.89
022 Dépenses imprévues	3 900
TOTAL DES DEPENSES REELLES	56 486.45
042 operation ordre transfert entre sections	46500.00
TOTAL	102 986.45

Recettes Fonctionnement

70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.	36 500.00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 090.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10.00
76 - PRODUITS FINANCIERS	
TOTAL DES RECETTES REELLES	44 600.00
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 500.00
R 002 Résultat reporté	28 886.45
TOTAL	102 986.45

<u>Dépenses Investissement</u>		<u>Recettes Investissement</u>	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 100.00	040 - OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	46 500.00
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 500.00	R 001 SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE	21 720.11
TOTAL	45 600.00	TOTAL	68 220.11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 du budget annexe assainissement arrêté comme ci-dessus., voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE OPERATIONS FUNERAIRES

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	17.27	70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	250.00
012 -CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	250.00	R 002 Résultat reporté	17.27
TOTAL DEPENSES	267.27	TOTAL RECETTES	267.27

<u>Dépenses Investissement</u>		<u>Recettes Investissement</u>	
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 du budget annexe les Opérations Funéraires arrêté comme ci-dessus.

OBJET : RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR DE LA SEMAINE A QUATRE JOURS AU SEIN DE L ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours suite à l'avis du conseil d'école en date du 6 février 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

OBJET : ACTIONS SOCIALES : CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE

Suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale de CASSAGNES-BEGONHES, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une commission action sociale.

Sont désignés membres de cette commission "action sociale" : Michel COSTES, Clarisse ALBINET, Francis BOUNHOL, Christophe BOUSQUET et Sabrina DANES.

Le Conseil Municipal approuve la constitution de la Commission communale "action sociale".

COMMUNICATION DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

DIA 01205718G0002 PARCELLES D785 et D786 - non exercice du droit de préemption

DIA 01205718G0003 PARCELLES D784, D573 et D786 - non exercice du droit de préemption

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Le Maire – Mr COSTES Michel

